

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

UN AN DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent,
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LA RÉPUBLIQUE & L'ESPRIT NOUVEAU

Les ennemis de la République, à quelque parti qu'ils appartiennent, regrettent la politique dite de « l'esprit nouveau », formule inventée, en 1894, dans un moment d'affaiblissement moral.

Dans la pensée de son inventeur, la politique de « l'esprit nouveau » était inspirée par un désir d'apaisement et de concorde, cela n'est pas contestable; mais, malheureusement, le parti auquel elle s'adressait et auquel elle devait profiter est un parti essentiellement autoritaire, un parti de combat qui n'admet pas les transactions: il faut qu'il domine ou qu'il soit dominé. Entre l'Eglise et le pouvoir civil il ne peut y avoir de *modus vivendi* sérieux et durable, parce que l'Eglise cherchera toujours à éluder les clauses qui la gêneront et à opprimer le pouvoir civil.

La politique de « l'esprit nouveau » qui fut celle du cabinet présidé par M. Méline a donné de tristes résultats, dont les déplorable conséquences se font encore sentir à cette heure. C'est grâce à cette politique de faiblesse et de complaisances à l'égard des vieux partis, que se sont constituées les ligues de toutes sortes destinées à battre en brèche les institutions existantes et que ces associations ont pu troubler la paix publique par des tentatives d'émeutes et de révolutions.

Tout cela date d'hier. La Haute Cour de justice a prononcé; les coupables sont punis. Le péril est conjuré pour le moment. Mais il pourrait renaître si l'on manquait de vigilance et d'énergie.

La majorité républicaine s'est ralliée en présence du péril que la politique de « l'esprit nouveau » faisait courir à la République, et des hommes fermement résolus à défendre les institutions que le pays s'est librement données, ont été appelés à la direction des affaires publiques.

L'attitude ferme des hommes qui sont au pouvoir, leur résolution hautement manifestée de faire respecter par tous les citoyens les lois et les institutions, ne sont pas du goût des réactionnaires qui se posent en victimes et qualifient la politique énergique du cabinet présidé par M. Waldeck-Rousseau, de « système d'intolérance et de persécution contre l'Eglise. »

Ils regrettent la politique de « l'esprit nouveau. »

Cela se comprend.

Cette politique de compromission et de complaisances à l'égard des ennemis de la République, faisait trop bien leurs affaires pour qu'ils n'en désirent pas le retour et ne travaillent pas de toutes leurs forces à sa résurrection. Grâce à elle, ils pouvaient tout à leur aise, violer les lois et travailler au renversement du régime existant.

Sous l'épithète aussi commode que menteuse de « ralliés », ils introduisaient à la Chambre, au Sénat et dans l'Administration des hommes qui leur étaient dévoués et qui avaient pour mission de déconsidérer la

République et de lui faire une guerre de tous les instants. Les pseudo-ralliés, ce sont les ennemis introduits dans la place, les traîtres qui doivent la livrer au moment donné.

Il est inutile de faire ressortir ici quelles ont été les fatales conséquences de cette politique du laisser-faire, qui a permis aux ennemis de la République, de tout oser contre elle.

Cette politique est condamnée par la dangereuse expérience que l'on en a faite; et la meilleure preuve qu'elle est dangereuse pour la République c'est que les réactionnaires la regrettent, la préconisent et désirent son retour.

C'est pour cela qu'ils combattent avec acharnement le ministère présidé par M. Waldeck-Rousseau et qu'ils votent pour M. Méline dont ils souhaitent le retour aux affaires.

Cette constatation doit suffire à ouvrir les yeux aux républicains égarés qui en sont partisans et leur faire comprendre qu'ils font fausse route.

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 22 Janvier 1900

La Chambre reprend la discussion du budget des Beaux-Arts. M. Georges Berger, au sujet du chapitre 33, celui des Musées nationaux, présente des observations sur le Musée du Louvre, pour lequel il demande de nouveaux agrandissements. M. Leygues promet de donner satisfaction.

M. Clovis Hugues, plaide ensuite la cause des gardiens du Louvre, « qui demandent qu'on leur paie un costume par an; auparavant, on leur donnait une gratification de 200 francs; actuellement elle est de 130 francs, plus un chapeau, qui a « affligé les malheureux gardiens, de la pelade. »

La Chambre repousse un amendement de M. Vaillant demandant l'éclairage électrique au Musée du Louvre; de même un amendement de M. Mazet, au sujet de l'éclairage du Palais-Royal, est repoussé.

M. Lafferre, demande que l'Etat contribue pour une somme de 40.000 francs aux frais qu'occasionnent les représentations à Paris des pièces de théâtre locales. Combattue par la commission, la proposition est repoussée.

M. l'abbé Lemire, demande purement et simplement la démolition de la Tour Eiffel, « qui empêche les parisiens de jouir des couchers de soleil ». On rit.

La Chambre passe au budget de l'Instruction publique.

L'abbé Gayraud défend l'enseignement libre et particulièrement celui des séminaires. De vives interruptions de la gauche interrompent l'orateur.

La séance est levée.

Au Transvaal

Samedi un violent combat a eu lieu à Venter's-Spruit, où les Anglais ont éprouvé des pertes considérables. Près de trois cents hommes ont été blessés. Cependant, les Boers qui avaient l'avantage au début de cette bataille, furent obligés d'abandonner certaines positions aux troupes anglaises.

Malgré tout, la situation est toujours la même: Mafeking, Ladysmith tiennent toujours.

On parle de médiation: c'est le « Daily Mail » lui-même qui l'annonce.

M. Montaigu-White, agent du Transvaal à Londres, serait parti pour l'Amérique avec une mission spéciale auprès de M. Mac-Kinley et M. le docteur Leyds, ferait des

démarches analogues auprès du gouvernement français.

On espère que ces délégués arriveront à un résultat.

INFORMATIONS

L'Élection sénatoriale de la Loire-Inférieure

Les délégués sénatoriaux républicains du département, réunis samedi en Congrès, ont désigné M. Rion, ancien maire de Nantes, membre de la Chambre de commerce, comme candidat républicain contre le général Mercier.

L'Élection sénatoriale de la Sarthe

Un incident a marqué la réunion du Congrès sénatorial, Congrès composé d'environ cinq cents délégués sénatoriaux républicains.

M. Cavaignac, député, ancien ministre de la guerre, dont le nom avait été prononcé pour figurer sur une liste nationaliste, a demandé la parole. Après s'être défendu d'avoir eu la ferme intention d'être candidat sénatorial, il a critiqué l'attitude des sénateurs sortants à propos du procès de la Haute-Cour, qu'il n'approuve pas, et a demandé à MM. Cordelet, Legludic et Leporché de vouloir bien s'expliquer sur leur rôle dans le passé et dans l'avenir.

Il a ajouté que le ministère n'avait pas son appui, mais que quant à lui rien ne le ferait sortir de la voie républicaine.

M. Leporché, en son nom et au nom de ses deux amis, n'a pas eu de peine à répondre victorieusement aux arguments mis en avant par M. Cavaignac et l'orateur a recueilli de vifs et nombreux applaudissements.

MM. Cordelet, Legludic et Leporché ont été acclamés candidats par la presque unanimité des votants.

M. le docteur Mauvais, maire de la Flèche, candidat nationaliste, qui était venu développer son programme devant le Congrès, n'a obtenu que 19 voix.

Le succès de la liste républicaine est assuré à une grosse majorité. Sur les 501 votants, M. Quesnay de Beaurepaire a eu 2 voix.

L'Élection d'Angoulême

Le *Petit Caporal* vient en aide aujourd'hui à la candidature de François Coppée, à Angoulême. Elle en a besoin! L'organe des bonapartistes annonce que les députés bonapartistes de la Charente, MM. Laroche-Joubert, Arnoux et Cunéo d'Ornano soutiendront M. Coppée.

Comme candidature républicaine, celle-là en effet est remarquable.

Le grand frère aîné Coppée a beaucoup de chances de subir le même sort que son frère cadet, Quesnay de Beaurepaire.

Le camp nationaliste est en plein désarroi.

M. Gellibert des Seguis va définitivement solliciter les suffrages de ses anciens électeurs pour le siège d'Angoulême, contre les sollicitations de M. François Coppée, malgré l'investiture trop hâtivement donnée à celui-ci par Paul Déroulède.

Marchand

On prête au lieutenant-colonel Marchand l'intention de solliciter du gouvernement une nouvelle mission pour le lac Tchad.

Le procès des Assomptionnistes

Hier, a commencé devant le Tribunal correctionnel de la Seine, le procès des

Assomptionnistes, inculpés de faire partie d'une association non autorisée.

On a pu lire déjà, le résultat de toutes les perquisitions faites chez eux, et notamment de celle qui amena, rue François I^{er}, la découverte d'un million 800.000 francs.

En outre, on trouva des papiers fort suggestifs qui font la joie de l'auditoire.

Douze inculpés sont sur les bancs; ils se nomment:

1^o M. François Picard, en religion père Picard, supérieur de l'ordre;

2^o M. Marie-André-Vincent-de-Paul Bailly, en religion père Bailly, directeur de la *Croix* de Paris.

3^o M. Claude-François Allez, en religion père Allez;

4^o M. Hippolyte Saugrain, en religion père Hippolyte;

5^o M. Marie-André Jauzon, en religion père André;

6^o M. Emile-Joseph Jacquot, en religion père Adeodat;

7^o M. Joseph Maubon, en religion père Joseph;

8^o M. Paul-François Doumet, en religion père François;

9^o M. Marie-Jules Chicard, en religion père Marie-Jules;

10^o M. Pierre Chabaud, en religion père Lazare;

11^o M. Léopold Gerbier, en religion père Léopold;

12^o M. Jean-François Debouze, en religion père Ambroise.

Deux non-lieu ont été rendus en faveur du père Deffès et du père Olivier.

Un avocat des P. P., M^e Delapouse, ayant posé des conclusions tendant à un sursis de l'affaire, la Cour décide qu'il sera passé outre.

Après l'interrogatoire des accusés, qui tous, sauf le père Hippolyte, déclarent ne s'occuper que des questions religieuses, le procureur de la République M. Bulot, soutient très sévèrement l'accusation, interrompu de temps à autre soit par les rumeurs ou les applaudissements de l'auditoire, soit par les interruptions des prévenus, qui, le chapelet aux doigts, protestent contre certains faits que leur reproche l'accusation.

L'audience continue aujourd'hui.

Les répétiteurs de Collèges

Plusieurs répétiteurs ont résolu de soumettre à leurs collègues des collèges de France une pétition adressée au ministre de l'Instruction publique. Cette pétition est établie sur les bases suivantes: 1^o assimilation des répétiteurs de collèges nationaux et communaux aux répétiteurs des lycées, c'est-à-dire augmentation de leurs appointements de 600 fr. à 1.000 fr.; 2^o règlement des heures de service et faculté d'avoir un logement hors de l'établissement; 3^o paiement d'un supplément aux répétiteurs chargés de la surveillance des dortoirs 4^o latitude laissée aux répétiteurs de donner des leçons payantes, ce qui leur permettra d'augmenter leurs ressources; 5^o instructions ministérielles pour que les répétiteurs soient traités avec plus d'humanité.

Association des Anciens de Polytechnique

La réunion de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique a eu lieu dimanche, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole. L'élection du nouveau président de l'Association a donné lieu à de vifs incidents. Le général Mercier, dont on avait proposé la candidature, a été battu à une grande majorité par M. Moutard. Une tumulte a suivi la proclamation du scrutin; des coups

ont même été échangés. Le scrutin a été cependant maintenu.

Les allocations aux anciens retraités

On sait que la loi du 26 janvier 1892 a établi un crédit qui permet d'améliorer les chiffres des pensions des militaires qui ont été retraités avant la mise en vigueur des tarifs actuels. Chaque année, en raison de la diminution progressive du nombre de ces retraités, le ministre fait connaître le montant des suppléments. Les voici pour 1900 :

Colonel, 276 fr. ; lieutenant-colonel, 236 fr. ; commandant, 197 fr. ; capitaine, 158 fr. ; lieutenant, 118 fr. ; sous lieutenant, 118 fr. ; adjudant, 99 fr. ; sergent-major, 89 fr. ; sergent, 79 fr. ; caporal et soldat, 59 fr. ; veuve de général de division et de brigade, 197 fr. ; de colonel, 166 fr. ; de lieutenant-colonel, 158 fr. ; de commandant, 118 fr. ; de capitaine, lieutenant et sous-lieutenant, 99 fr. ; d'adjudant, 79 fr. ; de sergent-major et sergent, 59 fr. ; de caporal et soldat, 39 fr.

Un Vol de 93.000 francs

M. Charles Vène, procureur de la République à Etampes, a été victime, dans les circonstances suivantes, d'un vol de 93.000 francs. Ce magistrat ayant perdu un procès en divorce que sa femme lui avait intenté, dut rembourser à celle-ci une somme de 93.000 francs. Comme l'avoué de Mme Vène habite Arcis-sur-Aube, il lui adressa par lettre chargée cette somme importante, et, suivant un usage assez répandu ne déclara qu'une valeur de 500 francs et fit assurer la valeur réelle du chargement par une compagnie d'assurance.

La lettre fut déposée au bureau de poste d'Etampes. Le 6 janvier, deux jours après, M. Vène était informé par son correspondant, l'avoué d'Arcis-sur-Aube, qu'il n'avait trouvé dans le pli que des feuilles de papier blanc.

Le procureur de la République ouvrit aussitôt une enquête et informa le parquet, à Paris, qui, de son côté, prescrivit des recherches. Jusqu'à présent, on n'a aucun indice permettant de découvrir les auteurs de ce vol. Néanmoins, la double enquête continue et, de part et d'autre, on n'a pas encore perdu tout espoir d'aboutir.

Mme Bazaine

Une dépêche de Mexico, annonce la mort de Mme Bazaine, veuve de l'ex-maréchal, décédée dans cette ville à l'âge de 58 ans.

On sait que Bazaine avait épousé, en 1866, au cours de l'expédition du Mexique, une toute jeune et fort jolie Mexicaine, à laquelle, comme cadeau de noce, l'empereur Maximilien avait accordé la jouissance du palais Buena-Vista, splendidement meublé avec l'engagement pris par lui de verser 100.000 piastres le jour où les époux retourneraient en Europe.

Par suite d'un arrangement de ménage habilement calculé, le maréchal refusa, mais la maréchale accepta, et le mari devint le simple locataire de sa femme « aux frais de la municipalité de Mexico », qui paya, pour le loyer du commandant en chef, à lui-même, ou du moins à sa femme, ce qui est tout un, 60 000 fr. par an, jusqu'au dernier jour de l'occupation. Quant au mobilier, la maréchale n'oublia pas de le vendre avant son départ, pour la coquette somme de 85.000 fr.

De retour à Paris, le maréchal et sa femme habitèrent un hôtel avenue des Champs-Élysées. On n'a pas oublié que Mme Bazaine et ses enfants accompagnèrent l'ex-maréchal à l'île Sainte-Maguerite. C'est elle et son neveu, M. Alvarez Rull, qui préparèrent l'évasion de l'ex-maréchal. Celui-ci et sa femme se retirèrent en Espagne. A la mort de l'ex-maréchal, en 1888, sa veuve rentra à Mexico, où elle avait encore des parents.

Les chameaux lutteurs

Nous avons déjà des combats de gladiateurs, des courses de taureaux, des duels de coqs, et voilà que, d'ici quelques mois, nous pourrions, si le cœur nous en dit, contempler des luttes de chameaux. En effet, le paquebot *Orénoque*, courrier du Levant, a amené samedi à Marseille, de Beyrouth, deux chameaux lutteurs que l'on va exhiber à Paris, en vue de l'Exposition.

Cassation d'un Arrêt de Mort

Le 14 décembre 1899, la cour d'assises de Tarn-et-Garonne condamna à la peine de mort pour assassinat un nommé Caussade, de Montauban. Au cours des débats, le dou-

zième juré avait, lors de la déposition d'un médecin expert, posé la question suivante : « Afin d'avoir une certitude plus absolue, voulez-vous, Monsieur le Président, me permettre de demander au témoin si les lambeaux de chair adhérents au marteau, etc. »

La défense s'était empressée de demander acte à la cour des termes dans lesquels le douzième juré avait posé sa question. Acte fut donné. Caussade, condamné à mort, s'était pourvu en cassation.

Le jour où a été examiné par la Chambre criminelle de la cour suprême, qui a estimé que le douzième juré, en posant sa question dans les termes que l'on connaît, a manifesté son opinion. En conséquence, elle a cassé l'arrêt de la cour d'assises de Tarn-et-Garonne. Caussade comparaitra donc devant une nouvelle cour d'assises que désignera prochainement la Cour suprême.

Tirages financiers

Obligations Ville de Paris 1871

Le numéro 160,200 gagne 100,000 fr. Les numéros 1,015,614 et 330,366 gagnent chacun 50,000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. :

246,143 834,643 147,664 1,193,324
1,232,925 907,626 154,673 850,956
1,245,386 703,133.

Soixante-quinze numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Enfin 2,612 numéros restant sont sortis remboursables au pair.

CHRONIQUE LOCALE

Examens

Une session d'examen pour le certificat d'études exigé des aspirants au titre de pharmacien de 2^e classe, s'ouvrira à Toulouse le mercredi 14 mars 1900.

Les inscriptions sont reçues au secrétariat d'Académie, rue Saint-Jacques, 20, jusqu'au 4 mars 1900.

CAHORS

Réunion républicaine du 21 janvier

Sur la convocation faite par le Comité de concentration républicaine, un grand nombre de Conseillers généraux, d'arrondissement, de Maires et Adjointes de l'arrondissement de Cahors, se sont réunis dimanche, à l'hôtel de ville, à 3 heures du soir.

En l'absence de MM. Costes, maire, et Delpuch, vice-président du Comité, excusés pour cause de maladie, M. Mazières, adjoint, ouvre la séance et explique sommairement le but de la réunion; il invite l'Assemblée à constituer son bureau.

M. Mazières est désigné comme président; MM. Fabre, Conseiller général et Feyt, Maire, lui sont adjoints comme assesseurs; M. Couderc, Conseiller d'arrondissement, est nommé secrétaire.

M. Mazières communique de nombreuses lettres et télégrammes d'excuses, contenant l'adhésion aux décisions qui seront prises par l'Assemblée. Il donne également lecture du procès-verbal de la réunion du Comité central en date du 17 courant, ainsi que d'une lettre par laquelle M. Relhié, Conseiller général, déclare poser sa candidature.

M. Vival demande la parole. Il se félicite tout d'abord que le principe qui reconnaît à chaque arrondissement le droit absolu d'avoir un représentant au Sénat, est adopté sans conteste par l'arrondissement de Cahors; il ajoute qu'il est à craindre que l'Assemblée réunie aujourd'hui n'ait pas, à l'heure qu'il est, une autorité suffisante pour se prononcer sur le choix d'un candidat. Il propose :

1^o De décider que les électeurs de droit, républicains, seront convoqués avant l'élection des délégués, à l'effet d'indiquer leurs préférences pour un candidat;

2^o De prendre acte de la déclaration si nette de M. Rey;

3^o De donner acte à MM. Delpuch et Relhié de leur candidature.

M. de Verninac estime qu'il serait sans doute préférable de provoquer une réunion plénière de tous les délégués sénatoriaux, mais qu'en présence des difficultés matérielles de ce premier déplacement, il convient de se ranger à l'opinion de M. Vival, c'est-à-

dire de se borner à convoquer à bref délai les électeurs de droit.

Il félicite M. Rey de son attitude si correcte et si patriotique en cette circonstance.

M. Gras, Conseiller d'arrondissement, semblant mettre en doute la déclaration de M. Rey, demande s'il existe des preuves matérielles.

M. Guiraudies, membre du Comité Central et ami personnel de M. Rey, répond : « La déclaration de M. Rey, a été faite et dictée par lui-même au cours d'une longue conversation et je connais trop sa loyauté pour avoir même songé à lui demander sa signature »

Au surplus, ajoute-t-il, M. Rey a renouvelé ces mêmes déclarations le soir, devant plusieurs membres du Cercle républicain.

M. le président fait remarquer aussi que le procès-verbal contenant la déclaration de M. Rey a été publié par les journaux, que M. Rey en a eu connaissance et que son silence confirme bien ses résolutions.

M. Delpuch, Conseiller général, intervenant, dit que pour son compte il ne voit aucun inconvénient à l'adoption des propositions de M. Vival; il profite de cette occasion pour déclarer qu'il est candidat et dit quesa candidature aura un caractère nettement radical. (Vifs applaudissements.)

Du reste M. Delpuch est prêt à développer son programme si l'Assemblée le désire.

M. le Président déclare la discussion close et met aux voix les trois propositions ci dessus qui sont adoptées à une grande majorité.

Les électeurs de droit républicains du département, seront convoqués ultérieurement par les soins du Comité Central.

La séance est levée.

Le Président, A. MAZIERES. Le Secrétaire, H. COUDERC.

Nomination

Par décret en date du 15 janvier, M. Fauconnier, inspecteur des Contributions directes à Amiens (Somme), est nommé directeur à Cahors, en remplacement de M. Gelly.

Commission départementale

La réunion de la commission départementale qui devait avoir lieu hier, a été renvoyée au samedi 27 janvier par suite de l'absence de plusieurs membres.

Conférence populaire

M. Brunet, professeur d'Anglais au Lycée Gambetta, fera demain mercredi, à 8 heures 1/2 du soir, dans la salle du conseil municipal, sa conférence :

Lord Byron : l'homme et le poète.

Les Prévoyants de l'Avenir

L'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir se tiendra, dimanche 28 janvier, à 4 heures 1/2 précises, dans une salle de l'hôtel de ville.

A ce propos, le Président de la section a l'honneur d'inviter ses co-sociétaires à s'inspirer de l'art. 7 du Règlement général qui figure sur leurs livrets individuels, page 34. Cet avis tiendra lieu de convocation.

Le Président, PARAZINES.

La fabrication du vin

Samedi dernier, M. Cahier a fait à la Mairie une troisième causerie sur la fabrication du vin. Voici, très résumées, les questions qu'il a étudiées.

I. — *Divers modes de cuvage.* — On emploie dans le pays deux modes différents de cuvage : 1^o L'ancien procédé qui consiste à laisser remonter le marc à la surface de la cuve où il forme un chapeau qui protège tant bien que mal le vin contre les maladies. 2^o Dans le nouveau procédé, on refoule matin et soir le marc dans la cuve et si la cuve est trop grande on empêche par des claies le marc de remonter et l'on renouvelle matin et soir la surface de la cuve par des soutirages.

Ce dernier procédé exige plus de soins que l'ancien; mais il est le seul qui permette : 1^o de modérer la température de la cuve si c'est nécessaire; 2^o d'aérer le moût et par là d'activer la fermentation, de soustraire plus tôt le vin à l'action des mauvais ferments; 3^o De rendre la fermentation plus régulière et plus complète ce qui augmente le degré d'alcool; 4^o Enfin, quand il est pratiqué avec soin, de donner toute sécurité au point de vue de l'agrissement de la cuve.

II. — *Préparation du petit vin.* — Quand on veut augmenter le degré alcoolique du petit vin avec du sucre, il faut autant que possible n'employer que du sucre de canne à raison de 1 k. 700 par degré d'alcool et par hectolitre.

Le sucre de betterave donne moins d'alcool que le sucre de canne et un alcool de moins bonne qualité. Quant au sucre de maïs on ne devrait pas l'employer, parce qu'il introduit dans le vin des alcools et des substances dangereuses pour la consommation.

III. — Il faut *intervenir le sucre* avant de le mettre dans la cuve; c'est-à-dire le changer en glucose ou sucre de raisin. Pour cela on dissout le sucre dans un peu d'eau de manière à en faire un sirop auquel on ajoute de l'acide tartrique à raison de 1 pour 100 du poids du sucre employé. On fait bouillir le sirop pendant 3/4 d'heure ou une heure avant de le verser dans la cuve.

Faute de cette précaution, le ferment est obligé de faire lui-même cette transformation chimique et souvent il n'a pas assez de vitalité pour suffire au double travail de l'intervention du sucre et à sa transformation en alcool. La fermentation reste incomplète et le petit vin n'est pas de bonne conservation.

Théâtre de Cahors

Ce soir, mardi 23 janvier, l'excellente troupe de MM. Moncharmont et Lugnet donnera une représentation de *Plaisir d'Amour* vaudeville en 3 actes de MM. Froyez et Collias.

Les Cahorciens ne peuvent manquer d'assister nombreux à cette représentation qui promet d'être très brillante.

La Tournée Monti, une compagnie d'artistes de choix, donnera sur notre scène, le lundi 5 février, une représentation de : *La d'Moiselle de chez Maxim*, pièce en trois actes par M. Gardel-Hervé et *La Peur de l'être*, pièce en trois actes par MM. Emile Moreau et Pierre Valdagne.

Deux œuvres comiques consacrées par un nombre considérable de représentations. De toutes parts, la presse ayant unanimement constaté leur immense succès, cela nous dispense d'en donner une analyse, d'autant que l'espace nous fait défaut pour esquisser, ne fut-ce qu'un simple résumé, citer les passages les plus saillants, et les bons mots dont les six actes foisonnent.

Ce que nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démentis, c'est que voici deux succès, deux énormes succès. Du premier jusqu'au dernier mot, d'un bout à l'autre de la soirée, les spectateurs sont *empoignés* par le rire, le fou rire, le rire inextinguible, c'est si bon de rire tout son saoul; et comme l'écrivait récemment l'excellent Claretie : Rions !

Il est certain que le rire exerce sur notre organisme une action bienfaisante. Le rire est une production de santé, et cela tout simplement parce qu'il est le *rire*. Mettons donc en pratique la théorie du philosophe Kaut. *Le rire produit un équilibre de forces morales. C'est un instrument de santé cérébrale.* Il n'est qu'un moyen de nous guérir, c'est de nous décharger la rate. « Rions ! » Eh ! Allez donc !... C'est pas mon père !

Tribunal correctionnel

Audience de flagrant délit

Dans son audience d'hier, le tribunal a condamné à 1 mois de prison pour vagabondage, les femmes Faure Elisa, âgée de 30 ans, née à Rieux-Minervois (Aude), et Faure Thérèse, âgée de 30 ans, née à Albi (Tarn).

Ces femmes avaient été arrêtées le jour de la foire du 3 janvier.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 20 au 23 janvier 1900

Naissances

Baquier Marius-Antoine-Marcel, rue de la Liberté.

Décès

Singlard Jeanne-Françoise, 1 mois, rue Nationale 30.
Lamcle Jeanne, sans profession 74 ans, célibataire, à Bégous.

Arrondissement de Cahors

St-MATRÉ. — *Foire.* — Notre foire du 20 janvier, favorisée par un beau temps tout à fait exceptionnel pour la saison, a été fort belle. Jamais plus d'affluence à St-Matré sur les champs de foire.

Aussi il s'est traité beaucoup de transaction aux prix des dernières foires, avec un peu de tendance à la hausse sur les bœufs et bouvillons.

Le foirail aux cochons était aussi très bien garni, où l'on ne voit rarement mieux en qualité; aussi tout s'est vendu ou à peu près, aux cours de 48 à 52 fr. le quintal poids vif.

Volaille, 60 c. la livre ; lèbres, 5 à 6 fr. pièce ; perdreaux, 1,75 à 2 fr. ; grives, 60 c. ; œufs, 80 c. la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Chien enragé.* — Un chien errant, sans collier, présentant tous les symptômes de la rage, et ayant mordu une trentaine de ses congénères, a parcouru ces jours derniers la commune de Livernon. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à l'abattre d'un coup de feu au moment où la bête furieuse se disposait à se jeter sur un jeune enfant. L'autopsie, pratiquée par M. Fabre, vétérinaire sanitaire à Grammat, a démontré que l'animal était manifestement hydrophobe.

Nous espérons que les chiens mordus ou suspects seront abattus sans hésitation. Cette mesure est des plus urgentes.

— *Tribunal correctionnel.* — Audience du 20 janvier. — Aucune affaire n'étant inscrite, le tribunal ne confirma que le mandat de dépôt contre le nommé Félix Choklet, terrassier, âgé de cinquante trois ans, sans domicile fixe, né à Bâle (Suisse), poursuivi pour vagabondage.

— *Nouvel éboulement.* — Un nouvel éboulement, occasionné par les pluies persistantes de ces jours derniers, s'est produit, un peu au-dessous de Seuzac, commune de Larnagol. Une trentaine de mètres cubes de rochers sont tombés sur la route. La circulation n'a pas été interrompue.

— *Accident.* — Par suite d'un faux mouvement, le nommé Clément Reyssin, employé à la scierie de M. Becq, à Laval-dè-Cère, a eu l'index de la main gauche entièrement coupé et le reste de la main endommagé.

— *Poteaux avertisseurs.* — M. Vincent, délégué du Touring-Club de France à Cajarc, a obtenu de la Société trois poteaux avertisseurs qui seront placés : l'un en tête de la rampe de Gréalou et les deux autres sur la route de Marcihac, aux côtes de Cajarc et du Pic.

SAINT-CÉRÉ. — *Concours festival.* — Voici l'appel que le comité d'exécution adresse aux habitants :

« Le comité d'exécution du grand concours-festival organisé par l'Union musicale, avec l'appui et sous le patronage de la municipalité, a l'honneur d'informer les habitants de la ville de Saint-Céré qu'une souscription publique est ouverte aujourd'hui, à l'effet de recueillir les fonds nécessaires à la célébration des grandes fêtes qui se préparent. »

La réussite de ces fêtes est dès à présent certaine ; mais, malgré les énormes sacrifices que se sont imposés l'Union musicale et la municipalité, les dépenses considérables que comporte le concours ne peuvent être couvertes sans un pressant appel à la générosité des habitants.

Il espère que chacun aura à cœur, dans

la mesure de ses moyens, d'assurer le succès de cette œuvre qui présente un réel intérêt artistique et commercial, et dont l'un des résultats sera de signaler Saint-Céré aux touristes qui, trop souvent, quittent notre région sans avoir visité notre gentille petite ville. » Le Comité. »

BULLETIN FINANCIER

Les affaires sont encore assez calmes, cependant la tenue des cours est très satisfaisante.

Le 3 0/0 se traite aux environs de 100, le 3 1/2 0/0 à 102,97.

Le Comptoir National d'Escompte se négocie à 631.

Le Crédit Foncier est ferme à 705. Les obligations foncières et Communales sont en hausse notable. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1008 et la Société Générale à 602.

Les fonds étrangers sont sans changement.

L'Assurance sur la Vie

La rente viagère permet aux célibataires, aux époux sans enfants, etc., de s'assurer une vieillesse paisible et indépendante.

A l'âge de 60 ans, le taux d'une rente viagère payable par semestre est à la Nationale de 8,49 0/0 soit de 5,49 0/0 supérieur à l'intérêt de 3 0/0 que donnent aujourd'hui les valeurs de tout repos.

Si le capital constitutif de la rente était versé 5 ans d'avance à 55 ans, l'entrée en jouissance restant fixée à l'âge de 60 ans, le taux de la rente serait de 11,066 0/0.

La Nationale dont le siège est à Paris, 18 rue du 4 Septembre tient, gratuitement à la disposition des intéressés tous les renseignements nécessaires.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

La Compagnie d'Orléans vient de soumettre au Ministre des Travaux Publics une proposition tendant à donner une nouvelle extension à la délivrance des billets aller et retour sur son réseau.

Les billets d'aller et retour, qui sauf pour certains points exceptionnels tels que Paris, Bordeaux, Nantes et Toulouse ne sont actuellement délivrés que dans une région de 100 kilomètres, seront délivrés de toute gare à toute gare du réseau.

Les durées de validité seront augmentées.

Elles seront au moins de 2 jours pour les parcours jusqu'à 60 kilomètres, savoir : le jour du départ et le lendemain ; pour les distances supérieures à 60 kilomètres, la durée de validité sera de 1 jour par 100 kilomètres, et au delà ainsi calculé s'ajoutera le jour de départ et celui d'arrivée.

La durée de validité pourra être à deux reprises prorogée de moitié, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0.

Enfin, moyennant le paiement d'un supplément fixé à 1 fr. 0 fr. 75 ou 0 fr. 50 suivant la classe, les voyageurs porteurs de billets AR comportant un parcours d'au moins 300 kilomètres seront autorisés à s'arrêter deux fois en route, soit à l'aller soit au retour.

Ces facilités nouvelles seront certainement très appréciées dans toute la région desservie par le réseau d'Orléans.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (*viâ* Montauban-Cahors-Limoges ou *viâ* Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions aux stations thermales et hivernales

Des Pyrénées et du Golfe de Gascogne Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la Compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Journaliste sérieux, expérimenté, ayant, depuis 18 ans, rédigé en chef et dirigé plusieurs journaux importants, bien au courant de l'administration et de l'imprimerie, demande situation stable, soit à Paris, soit en province, soit aux Colonies ou à l'étranger.

Ecrire aux initiales C. H., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris.

Travail religieux facile, agréable, à faire chez soi offert à dames, dames et MM. désirant utiliser lucrativement leurs loisirs. Rapport de 60 à 100 fr. par mois selon production. Ecrire : **Entreprise nouvelle « Au Sacré Cœur »**, 113, rue Cauvaincourt, Paris.

ETRENNES MUSICALES

Jusqu'au 31 janvier prochain, la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera *franco* à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de **dix morceaux pour piano** écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout **40 fr.** aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique.

Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

Imprimerie et Journal

à céder pour raisons de famille. Très ancienne maison située dans un chef-lieu de département de la Provence.

Journal bi-hebdomadaire publiant les annonces judiciaires, ayant 47 ans d'existence.

S'adresser sous les initiales A. L., à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIII

A DEUX DE JEU

— C'est un très louable désir auquel je regrette d'être obligé de m'opposer, dit le docteur en se plaçant entre elle et la porte.

— Vous... s'écria Rose en se redressant. Que voulez-vous dire, monsieur ?

— En ma qualité de médecin de Mlle Darling, chère mademoiselle Rose, si profond que soit mon regret de vous refuser la plus petite chose, je dois vous interdire tout essai de ce genre. Les conséquences pourraient en être graves.

— Et je ne peux la voir si cela me plaît ? demanda Rose les yeux enflammés.

— Au contraire, vous pourriez la voir, lui porter du consommé, de la volaille, des tartines, du thé, si vous le désirez ; mais vous ne devez pas parler de fantôme. Ce sujet terrifiant est absolument interdit dans la chambre de la malade, à moins que...

— A moins que ?...

— A moins que vous ne désiriez la rendre folle. Je parle sérieusement, il ne faut pas

faire la plus légère allusion sur ce sujet quand vous la verrez, ou vous pourriez regretter votre indiscretion toute votre vie.

Il parlait d'un ton sérieux qui prouvait qu'il voulait être obéi.

Rose haussa les épaules avec impatience et s'avança vers la porte d'Agnès.

Grâce la suivit sur un signe de son frère, qui descendit en toute hâte.

La jeune femme ne dormait pas ; elle était couchée les yeux ouverts, regardant fixement la muraille blanche.

Lorsqu'elles entrèrent, elle les regarda moitié effrayée, moitié questionneuse.

— Etes-vous mieux, Agnès ? demanda Rose en regardant cette figure pâle.

— Oh ! oui.

Elle répondait nerveusement en se tordant les doigts sous les couvertures ; ses yeux allaient de l'un à l'autre avec embarras.

— Ne voudriez-vous pas manger, demanda Rose qui ne savait que dire.

— Oh ! non.

— Vous feriez mieux de prendre un peu de thé, dit Grâce avec autorité ; cela vous ferait du bien. Je vous en monterai tout à l'heure. Rose, voici la cloche du déjeuner.

Rose sortit en faisant un signe de tête d'adieu, très désappointée et furieuse contre le docteur qui ne voulait pas lui permettre d'interroger la couturière à propos de l'apparition.

Le fantôme qu'elle a vu est certainement celui de M. Richard revenant de sa promenade nocturne, pensait Rose avec raison ; mon opi-

nion est qu'il est le seul fantôme du château.

Au déjeuner, on parla peu de l'événement de la nuit ; on semblait être convenu tacitement d'éviter un sujet désagréable. On se contenta de demander au docteur :

— Comment va votre malade, ce matin ?

Cependant tout le monde sentait vaguement un mystère.

La théorie de Frank sur les illusions d'optique n'avait satisfait personne... il y avait quelque chose que l'on ne comprenait pas.

La tempête augmenta dans la matinée.

Après déjeuner, Rose se mit au piano dans l'espoir de faire passer le temps plus vite.

Kate était aussi au salon ; elle essayait d'oublier un absorbant mal de tête en compagnie d'une broderie et de Reginald Stanford.

Ce jeune homme, assis à ses pieds, choisissait les soies, les perles et la laine tandis que Rose les observait en dessous.

Le capitaine, Sir Ronald et le docteur, faisaient une partie de billard à l'autre extrémité de la vieille maison.

À l'étage supérieur, la pauvre Agnès s'agitait fiévreusement sur son oreiller, gémissait, dormait par intervalles, et rêvait dans son sommeil troublé.

Rose semblait sous l'influence de la tristesse du temps.

Elle chanta toutes les romances mélancoliques de son répertoire d'une voix de contralto désolée, jusqu'au moment où Kate et Reginald interrompirent leur conversation, se sentant aussi tristes qu'elle-même.

— Rose, en voilà assez ! s'écria Kate fati-

guée. Tes airs me rendent malade. Voici Reginald avec une figure aussi désolée que le temps.

— Ne vous occupez pas de moi, dit Stanford, en levant les yeux. Je peux supporter cela. Finissez votre *Stabat Mater dolorosa*. Je ne connais rien de plus adorablement mélancolique.

Rose se leva piquée, ferma le piano, et se dirigea vers la porte.

— Je vous en prie, restez, dit Stanford. Kate et moi n'avons plus rien à nous dire, et j'ai mille choses à vous demander.

— Alors, il vous faudra attendre, répliqua Rose ; Kate vous distraira avec une musique plus gaie quand je serai partie.

— Bonne idée ! dit le fiancé de Kate, lorsque la porte fut fermée. Allons, ma chère amie, faites-moi entendre quelque chose de plus léger que ce que l'on vient de nous donner.

— C'est étrange, dit Kate d'un air languissant, Rose ne veut pas faire la paix avec vous ; je n'y comprends rien.

— Ni moi non plus, répliqua Stanford : mais puisque les dieux en ont décidé ainsi, il n'y a plus qu'à se résigner. Voici une charmante ballade de Schubert. (Chantez-la.)

Kate essaya, mais sans réussir. Sa migraine augmentait et chanter lui devenait impossible.

— Je vais être forcée de me coucher, dit-elle ; la douleur m'avengle à moitié. Vous allez être obligé de vous réfugier dans la salle de billard, Reginald, tandis que je monte dans ma chambre.

(A suivre.)

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

PREMIÈRE PARTIE

IV

L'AMOUR A LA MODE

Lorsqu'elle causait, de sa voix basse et musicale, des affaires de l'Europe ou de consolidés et de coupons, car elle s'occupait de politique et de finance, ou qu'elle posait pour une belle étude ombrée de la femme incomprise, quand le moment ou le lieu y prétaient, quand les étoiles étaient très claires au-dessus des terrasses, que la serre était très solitaire, et qu'une pensée de Musset ou d'Owen Meredith s'harmonisait à merveille avec la lumière et l'ombre des lauriers-roses et l'éclat de son éloquent regard... Oh! qu'elle était belle alors!

Et si, en réalité, son sein ne s'abaissait qu'avec les actions en baisse et ne se soulevait qu'avec la hausse des obligations; si ces ombres si douces n'étaient empruntées, comme le rouge qui teintait le dessous de ses cils, que pour embellir sa beauté; si dans le fond de son cœur, elle trouvait que Musset était un imbécile et se demandait pourquoi Lucile n'était pas écrite en prose, lui préférant de

beaucoup le Follet, il importe peu que nous le sachions.

Toutes les grandes dames jouent sur les fonds, de nos jours, et les femmes ont pour la plupart aussi froides, aussi sereines, aussi pratiques que leurs adorateurs les croient douées des vertus contraires. Que voulez-vous! une femme incomprise est si charmante lorsqu'elle s'avoue comprise par vous, que vous ne voudriez pas risquer de gâter sa confiance en manifestant le moindre doute sur sa sincérité.

Si la comtesse et Bertie jouaient seulement le jeu de l'amour, si aucun d'eux n'avait beaucoup de foi dans l'autre; si chacun d'eux badinait avec un joli souffle de passion éphémère comme ils badinaient à dîner avec un soufflé à la vanille, si tous les deux avaient recours à ce passé-temps pour chasser l'ennui comme ils auraient risqué un Frédéric-d'or à Bade; cette forme de passion superficielle, mondaine, philosophique, dépourvue de ses plus chaudes et de ses plus sérieuses folies dont ils se moquaient, leur seyait admirablement.

Si jamais il était tombé un grain d'amertume dans le thé de Sa Seigneurie avant le dîner ou dans le punch napolitain de son amant dans le fumoir, cela aurait rompu la parfaite harmonie qui régnait entre eux et que le monde leur imposait.

Il n'y a rien sur la terre d'aussi agréable qu'être un peu amoureux, rien d'aussi pénible que trop d'amour; et tandis que Cecil, dans l'indolente jouissance du premier de ces luxes

de bonne compagnie faisait, ce soir-là, la cour à sa dame, renversé dans la meilleure des causeuses, ses beaux yeux noirs et rêveurs remplis de toute l'éloquence du moude, et la tête penchée assez pour que ses moustaches effleurassent presque ses dentelles, sa Reine de Beauté l'écoutait avec un charmant intérêt, il aurait pu dire avec le poète :

Dépend-il de nous d'aimer ou d'être aimé ?

La vérité vraie, c'est qu'il murmurait doucement :

— Quel dommage que vous n'avez pas pu venir aujourd'hui ? Les chiens ont trouvé tout de suite la piste de trois des animaux les plus vite que j'ai jamais vus, l'un après l'autre. J'aurais voulu que vous vissiez les petites dames les mener jusqu'au-dessus du Gorse! Trois lièvres sont venus traverser, puis un nouveau renard a paru; quelques-uns des chiens rompirent et suivirent une mauvaise piste, mais la vieille Clochette, votre favorite, a continué, tenace comme la mort et la plupart ont tenu avec elle. Vous doutiez un peu des épaules de Trompette-d'Argent; elles ne sont pas tout ce qu'il faudrait, peut-être, mais elle a couru admirablement toute la journée et n'a pas manifesté le moindre symptôme de fatigue.

Cecil pouvait, quand besoin était, faire grandement les choses dans le style de Musset et de Meredith, mais il préférait l'amour à la mode; il est beaucoup plus facile et moins fatigant de parler à sa maîtresse d'une chasse à courre ou d'une belle arrivée que d'arrondir de perpétuelles périodes sur l'éclat de ses yeux

et l'éternité de son dévouement.

Il n'était pas non plus incompatible avec la sincérité du culte qu'il avait voué à la comtesse, que Mlle Zuzu fût installée dans la plus jolie petite bonbonnière de Londres, dans le voisinage de Market Harborough, que Cecil avait louée pour elle.

La danseuse était venue au rendez-vous de chasse ce jour-là, dans sa petite voiture, un petit panier attelé de poneys blancs comme neige, avec sa brillante livrée bleue, qui chevauchait si étrangement à travers les finances de Cecil, et, ma foi, elle avait monté son cheval Marasquin avec une témérité et une fougue très remarquables chez une jeune personne qui, depuis longtemps, n'avait pas fait autre chose que la pirouette avec le dédain le plus complet et le plus irréfléchi des chutes; elle avait oublié ce jour-là, cette fillette à la peau blanche, aux yeux brillants, illettrée et cupide, que son visage était toute sa fortune, et que, assurément, elle n'aurait pas été adorée un seul instant de plus si ses belles joues fardées avaient été écorchées par les ronces du chemin, ou si, à la suite d'une chute possible elle était demeurée sur la bruyère pleurant la perte d'un de ses membres.

La liberté qu'on lui octroyait était complète et il lui était permis d'avoir les nerfs agacés, d'être de maussade humeur, de faire la moue, d'employer même nombre de jurons grossiers empruntés à Mabelle et de les accentuer du ton le plus canaille, en présence de sa hautaine et inabordable rivale.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

GUERISON Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU Darts, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupsus, etc., etc. Plaques d'ictères vari, ulcères dits incurables. Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne gêne pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 3^e jour, il produit une amélioration sensible. M. LERONARD, Méd. Spéc. Ancien Aide-Major des Hôpitaux N^{os} 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par correspondance.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 21 janvier 1900. V^o Nacla: Chronique. — Edouard Gachot: L'Avalanche. — Jules Mary: Mademoiselle Guignol (suite). — Anna Roland: Jeanne (fin). — Capitaine Daurit: L'invasion noire (suite). — Victor Content: Les ruraux (suite). — Alfred Sirven et A. Siéglé: Le dernier des d'Arznan (suite). V^o Nacla: Dictionnaire des 36,000 recettes (suite).

Armée et Marine

Sommaire du n^o 3

Lacavalerie. Colonel Thomas. — La guerre au Transvaal. Ch. B. — Coïncidence géographique. — Sapeurs-pompiers de Paris. N. T. — Les tableaux d'avancement. — Les secours aux blessés C. Boissonnet. — Scènes de la vie militaire. — L'Ecole supérieure d'électricité de la Marine. — L'Ecole des officiers torpilleurs à terre; son fonctionnement. — L'affaire de Kouang-Tchéou. — L'escadre française dans le Levant (suite). — Correspondance. — 37 gravures et photographies.

3, place du Théâtre Français, Paris.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4^e

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle le donne, sans augmentation de prix: 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants; elle offre en plus à ses abonnés 34 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements; 1^{re} édition: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

LE MONITEUR DE LA MODE

paraissant tous les Samadis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT:

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX

PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE

PLUS DE LITTÉRATURE

PLUS DE RECETTES DE CUISINE

PLUS DE RENSEIGNEMENTS QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs

EDITION 2: contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}

3 MOIS: 5 fr. 50 — UN AN: 28 francs

ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, rue de la Sévigné.

JOURNAL MUSICAL MENSUEL

GRAND FORMAT

LES MODERNES

paraissant en 12 fascicules, contenant chacun plusieurs nouveautés musicales pour piano,

piano et chant, piano et violon, etc., etc., des meilleurs artistes de Paris et de la province. La musique donnée par LES MODERNES dans le cours de l'année représente une valeur marchande de plus de 200 francs.

5 fr. l'an

Adresser les demandes à M. ROSOOR-DE-LATTRE, éditeur et imprimeur de musique à TOURCOING (NORD), en y joignant un mandat-poste.

N.B. — Les abonnements remontent au 1^{er} numéro de l'année en cours.

Chemim de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour:

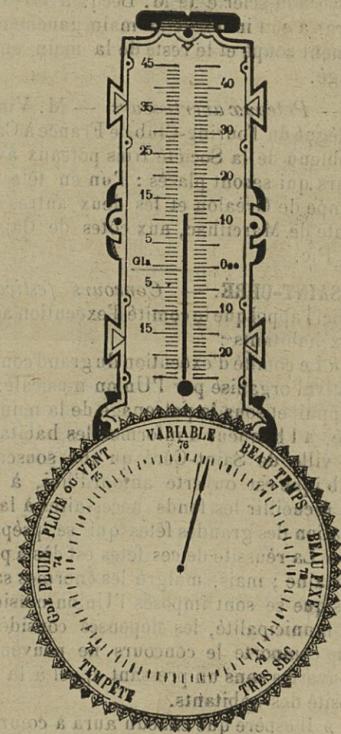
Arcachon, Biarritz, Dax, Goûthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité: 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Depuis le 15 Octobre, le train venant de Capdenac qui arrivait à Cahors à 9 h. 48 du matin est avancé et arrive à Cahors à 9 h. 31.

Il correspond avec le train express de toutes classes sur Paris dont le départ de Cahors est retardé à 9 h. 36 matin, met en

relation les villes de Figeac et de Gourdon par Cahors.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour: 8. Maximum de la veille: 25.5. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres: 3.

Le propriétaire-gérant: A. COUËSLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi... 7 fr. Le stère, rendu franco à domicile... 7 fr. 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, à fr. 50 le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)